

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 51 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
10 — — — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On lit dans l'*Epoque* :

Plus on s'efforce de tous les côtés de faire croire que la paix de l'Europe est loin d'être compromise, plus on entasse documents sur notes, dépêches sur explications, moins l'opinion publique est tranquille, moins le gros bon sens des populations paraît disposé à partager la confiance officielle. C'est que, dans cet état confus et informe où la bataille de Sadowa a jeté l'Europe, il y a tant de questions, tant d'intérêts en jeu, que le feu éteint d'un côté menace d'éclater, soudain et terrible, sur un autre côté.

On veut calmer l'impatience des Hellènes, on ne veut pas fournir de prétexte à une intervention de la Russie, et on y réussira sans doute. Mais après? Il y a telle question — celle de l'embouchure de l'Escaut, par exemple — qui, en n'étant pas publiquement posée, passionne les masses et agite le public. On dit — nous ignorons sur quel fondement — que des conférences très-suivies ont lieu actuellement, précisément à propos de l'Escaut et du territoire qu'il arrose, entre la Prusse, l'Autriche et l'Angleterre: on ne fait pas intervenir la France dans ces pourparlers, et cela pour cause; mais personne n'ignore que la France est directement intéressée dans cette question, si tant est qu'une telle question soit nettement discutée.

Là-dessus l'imagination générale s'échauffe et travaille: on veut assurément la paix en haut, mais en bas on sent que cette paix n'est possible qu'à la condition de satisfaire les

grands intérêts qui sont engagés. On danse sur un volcan, dit la conscience publique, et il ne faudra pas moins de toute l'intelligence, de tous les efforts de la diplomatie, pour empêcher ce volcan d'éclater.

L'Europe, du reste, ne croit pas au succès de la diplomatie :

« Il n'y a pas à songer, dit ce journal, à cette heure à la puissance de la diplomatie pour régler les nombreuses questions pendantes et menaçantes; encore une fois c'est aux baïonnettes qu'on en appellera, chacun le sent et se prépare. Ici, moins que partout ailleurs, on sera pris au dépourvu. La Prusse, qui connaît sa force, sera la dernière, le cas échéant, à ne pas s'en servir, et grâce à ses dernières conquêtes et à la rapidité avec laquelle elle augmente ses corps d'armée, on la trouvera sur le champ de bataille plus formidable que jamais. »

La *Gazette de Vienne* (édition du soir), après avoir déclaré fausses les informations du *Mémorial diplomatique*, dit qu'il ne s'agit pas d'une proposition aux puissances, mais d'une dépêche confidentielle à M. de Metternich pour amener un échange de vues entre les cours de Vienne et de Paris. Il ne s'ensuit pas, ajoute la *Gazette*, que la dépêche manifeste l'intention de prévenir telle ou telle éventualité, ni d'empêcher que l'une ou l'autre des puissances essaye d'en tirer un profit exclusif. La *Gazette* termine en disant que le gouvernement autrichien n'a pas en vue le partage de l'empire turc, mais le maintien du *statu quo* par une satisfaction donnée aux demandes justes des populations chrétiennes.

On considère à Londres le nouveau cabinet grec comme se trouvant entièrement sous l'influence de la France. Le nouveau ministère aurait assuré au représentant diplomatique de la France à Athènes être prêt à se contenter d'une autonomie accordée aux Crétois par la Porte, et de ne pas aspirer à une annexion de cette île à la Grèce.

Les dépêches venues par voie diplomatique d'Espagne au gouvernement français sont assez sombres; elles font croire à la possibilité de graves événements. Il est peu probable, en effet, que les mesures violentes prises à Madrid à l'égard d'hommes honorables et modérés n'aient pas un contre-coup significatif dans la Péninsule.

On prétend que la reine Isabelle elle-même n'a plus ni volonté, ni liberté, et que Narvaez la fait surveiller comme une suspecte, et il ne faudrait nullement s'étonner que le duc de Valence comprit un de ces matins Isabelle II au nombre des factieux qui troublent son royaume et ne la fit arrêter et déposer comme telle en lieu sûr.

Les nouvelles de Rome disent qu'il règne dans cette capitale une tranquillité parfaite. Les étrangers y reviennent prendre leurs quartiers d'hiver.

Il y a quelque temps, toutes les rues étaient désertes, aujourd'hui tout est peuplé comme par enchantement.

Les correspondances de Saïgon, en date du 29 novembre, font connaître que la guerre civile n'était pas encore complètement terminée au Cambodge. Le gouverneur de la Co-

chinchine a envoyé des troupes au secours du roi Narodon, mais les pluies ont empêché nos soldats de poursuivre les rebelles dans leurs refuges. On a pu du moins intercepter leurs approvisionnements, et l'on pensait que le manque de vivres les obligerait bientôt à se disperser d'eux-mêmes.

La situation des affaires est satisfaisante en Cochinchine. Le *Courrier de Saïgon* vient de publier les chiffres du mouvement commercial de cette année comparés à ceux de l'année dernière.

LES ÉVÈNEMENTS DE L'ANNÉE 1866.

(suite et fin)

JUILLET.

- 3. — Bataille de Sadowa.
- 5. — Cession de la Vénétie à la France.
- 10. — Bataille de Kissingen, défaite des Bavarois.
- 12. — La Chambre moldo-valaque vote sa Constitution; le prince Charles prête serment.
- 14. — La Diète de Francfort se transporte à Augsbourg.
- 17. — Occupation de Francfort par les Prussiens.
- 20. — Combat de Lissa; défaite des Italiens.
- 23. — Troubles à Hyde-Park, à l'occasion de la réforme électorale.
- 25. — Armistice entre la Prusse et l'Autriche.
- 30. — Occupation de Nuremberg par les Prussiens.

AOUT.

- 2. — Acceptation de l'armistice par le gouvernement italien.

FEUILLETON.

15

UNE LETTRE PERDUE

SOUVENIRS D'UN VIEUX FACTEUR DE VILLAGE,

Recueillis et mis en ordre

Par E.-M. de LYDEN.

Les dimanches la messe ouïrast
(Commandement de l'Eglise).

(Suite.)

CHAPITRE XII.

Echec à la Reine.

En apprenant l'échec qu'avait subi l'homme en qui, folle et aveugle, elle avait mis sa confiance de jeune fille, Jeanne fut réellement atterrée.

Dans sa lettre, pleine de protestations nouvelles et de déclamations contre les lois sociales, Saint-Yves n'avait fait connaître qu'une partie des raisons qui avaient motivé le refus du père Lacret.

« Votre père me trouve trop pauvre pour vous, lui disait-il. Hélas! s'il connaissait le fond de mon

cœur, il verrait combien ce cœur est riche de tendresse et de dévouement! »

Jeanne se savait riche; mais elle ne connaissait pas le chiffre vrai de sa fortune.

Encore mineure, elle n'avait reçu à ce sujet aucun renseignement; et, comme elle ignorait entièrement la situation financière de Saint-Yves, elle ne se rendait nullement compte de la disproportion de fortune alléguée par son père contre cette alliance rêvée par elle; et, persuadée que les qualités de celui qu'elle se plaisait à décorer du titre de fiancé, compensaient la différence qui pouvait exister entre leurs deux fortunes, elle accusait son père de cruauté, plus encore, d'avarice!

Toutefois, la jeune fille, une fois revenue de l'épave de stupeur où l'avait plongée la fatale nouvelle, n'éprouva pas ce sentiment de chagrin qui envahit d'ordinaire un cœur bien épris, quand surgissent les obstacles à l'accomplissement de ses vœux.

Jeanne fut plus froissée que chagrine; elle ressentit moins de douleur que de colère. Elle n'eut pas de larmes, mais des mouvements d'irritation.

C'est que, selon la juste observation de M. Varin, ce n'était pas un amour sérieux et profond que le sien.

Le gandin, merveilleusement servi par l'exaltation de la jeune fille et par les circonstances, avait bien pu surprendre le cœur de la vaniteuse enfant, mais il ne l'avait pas conquis. L'imagination seule avait été frappée.

A tout dire et en examinant bien, on aurait pu se convaincre que la tête bien plus que le cœur avait joué jusqu'ici un rôle dans cette passion factice.

Dans sa conduite inconsidérée, Jeanne avait une excuse, elle se croyait aimée, et, trompée sur l'état de son propre cœur comme sur les véritables sentiments de Saint-Yves, elle avait pris pour de l'amour l'espèce de fièvre que lui avaient donnée les discours et les serments du gandin.

Volontaire et exaltée, Jeanne ne reculait jamais devant les obstacles, elle se roidissait contre toute résistance à ses volontés, et agissait avec d'autant plus d'énergie que l'opposition qu'on pouvait lui faire était grande.

Sa première pensée fut donc d'aller trouver son père et de lui dire: J'aime l'homme que vous avez repoussé et je veux l'épouser.

Les questions de dot et d'argent ne sont rien pour moi comme pour lui; il m'aime de tout son cœur; donnez-le-moi pour mari...

Mais au moment d'accomplir cet acte de quasi-rébellion filiale, elle fut prise d'une hésitation subite.

Elle se demanda comment et pourquoi son père, qui l'aimait tant, — de cette affection sans bornes elle n'avait jamais douté, — ne lui avait même pas parlé de la démarche de M. de La Villette, et elle se dit qu'il fallait attendre que son père lui parlât.

Mais la journée se passa sans que M. Lacret s'ouvrit à sa fille sur ce sujet. Le bonhomme, remis de ses émotions, se montra tout aussi bienveillant, tout aussi caressant que d'habitude, et quelque soin que prit Jeanne d'interroger la physionomie du vieillard, elle ne put rien y découvrir qui lui donnât à penser qu'il s'était passé quelque chose d'extraordinaire.

Une fois le premier mouvement de la résolution passé, la fillette aurait bien voulu interroger; mais elle ne trouvait pas dans son cœur la force nécessaire pour prendre l'initiative dans une circonstance aussi délicate.

A force de chercher à deviner les motifs de la réserve de son père, — réserve extraordinaire, car hors de questions d'intérêt, le bonhomme était expansif pour tout ce qui concernait sa fille, — Jeanne finit par se dire que certainement M. de La

8. — Grand meeting à Guildhall en faveur de la réforme électorale. — Arrivée de l'impératrice Charlotte à St-Nazaire.

11. — Premières négociations à Prague entre les plénipotentiaires de la Prusse et de l'Autriche pour la conclusion de la paix. — Armistice entre l'Autriche et l'Italie sur la base de l'*uti possidetis*.

17. — Signature de paix entre la Prusse et le grand-duché de Bade.

19. — Démission de M. de Beust, acceptée par le roi de Saxe.

22. — Visite de l'impératrice Eugénie à l'impératrice Charlotte.

23. — Commencement de l'évacuation de la Bohême par les Prussiens.

25. — Conférences de Vienne.

29. — Traité de la Prusse avec la Bavière.

SEPTEMBRE.

17. — Réunion des duchés du Schleswig-Holstein à la Prusse. — Insurrection de Palerme.

19. — Discours de Maximilien à Mexico. Il annonce qu'il n'abandonnera pas son poste.

21. — Fin de l'insurrection de Palerme.

26. — Nomination du général Dix au poste de ministre des Etats-Unis à Paris.

27. — Le pape reçoit en audience l'impératrice Charlotte.

30. — Retour de Garibaldi à Caprera. Décret prononçant la dissolution des volontaires italiens. — Reconnaissance par la Turquie de Charles de Hohenzollern comme prince de Roumanie.

OCTOBRE.

3. — Signature du traité de paix, dit de Vienne, entre l'Italie et l'Autriche.

6. — Incorporation du Hanovre à la Prusse.

8. — Meeting des habitants de Leeds, à Londres, en faveur de la réforme électorale.

10. — Arrivée de l'impératrice Charlotte à Trieste.

12. — Echange des ratifications du traité de Vienne.

16. — Entrée des troupes italiennes à Vérone. — Prise de Kang-Hoa, en Corée, par le contre-amiral Roze.

19. — Départ des Autrichiens de Venise.

21. — Départ de Maximilien pour Orizaba.

22. — Signature du traité de paix entre la Prusse et la Saxe.

28. — Nomination de M. Beust, ancien président du conseil en Saxe, au ministère des affaires étrangères à Vienne.

NOVEMBRE.

4. — Entrée de M. de Beust au ministère autrichien.

5. — Première séance de la commission pour la réorganisation de l'armée en France.

7. — Entrée de Victor-Emmanuel à Venise.

8. — Triomphe du parti radical dans les élections aux Etats-Unis.

9. — Mariage de la princesse Dagmar avec le grand-duc héritier de Russie.

15. — Evacuation de Mazatlan par les Français.

19. — Réunion des Diètes d'Autriche à l'exception de celle de Hongrie.

20. — Banquet réformiste à Manchester en l'honneur de Bright.

27. — Ouverture en Egypte du conseil de représentation nationale.

DÉCEMBRE.

1. — Décret royal convoquant le Parlement italien pour le 15 décembre.

3. — Grand meeting réformiste à Londres. — Arrestation à Alexandrie de Naples Surratt, un des assassins du président Lincoln.

6. — Le général de Montebello et les officiers de la division française de l'armée d'occupation à Rome sont reçus en audience de congé par le saint-père.

8. — Départ pour Rome de M. le commandeur Tonnello, chargé par le cabinet italien d'une mission diplomatique auprès du saint-siège.

10. — Election de M. Henri Boutellier comme député au Corps-législatif du département de Saône-et-Loire (18,627 voix).

11. — Arrivée à Badajoz de la reine d'Espagne, se rendant à Lisbonne. — Expiration de la convention du 15 septembre; les dernières troupes françaises quittent Rome. — Signature du traité de commerce entre la France et l'Autriche.

12. — Arrivée de la reine d'Espagne à Lisbonne.

15. — Ouverture du Parlement italien. Dans son discours, le roi Victor-Emmanuel fait à peine allusion à la Prusse. — Arrivée en France du message présidentiel de M. Johnson, discours prononcé le 4 décembre à New-York.

16. — Arrivée à Rome de M. de Sartiges, ambassadeur de France. — Ouverture, à Berlin, des conférences pour la constitution de la Confédération du Nord.

17. — Arrivée à Berlin du roi de Saxe et du prince royal.

20. — Le *Moniteur belge* publie un arrêté royal qui nomme une commission chargée d'examiner si l'organisation actuelle de l'armée répond aux nécessités de la défense nationale.

Publication par le *Moniteur français* de l'exposé financier de M. Fould.

21. — Mme la princesse Marie-Clotilde Napoléon met au monde un enfant du sexe féminin.

24. — On dément définitivement la nouvelle d'un voyage de l'impératrice à Rome. — L'élection pour un siège au Corps-législatif dans la 6^e circonscription du Pas-de-Calais donne les résultats suivants: M. Sens, candidat du gouvernement, a obtenu 19,901 voix;

M. Florent-Lefebvre, candidat de l'opposition, 9,025 voix. — Le major général Dix, successeur de M. John Bigelow, comme ministre des Etats-Unis à Paris, est reçu par l'Empereur en audience solennelle.

26. — Envoi d'une note turque au gouvernement grec pour se plaindre de la façon dont ce gouvernement observe la neutralité dans les affaires de Candie.

29. — Nouvelles réclamations de la Porte.

30. — Dissolution des Cortès de Madrid.

(*La Liberté.*) CH. VIRMAITRE.

TREMBLEMENT DE TERRE EN ALGÉRIE.

L'*Epoque* résume comme suit sa correspondance d'Alger :

Alger, 2 janvier au soir.

Encore une terrible catastrophe à ajouter aux calamités qui depuis deux ans assaillent consécutivement l'Algérie. Plusieurs villages de la province d'Alger viennent d'être détruits par un tremblement de terre. Vous donner une relation complète de ce terrible accident est pour aujourd'hui chose impossible; on ne connaît encore que sommairement à Alger les désastres causés par ce cataclysme. Notre province seule a été éprouvée; celles d'Oran et de Constantine ont été épargnées.

Le tremblement de terre a été précédé d'une grande perturbation atmosphérique dans la nuit d'hier. A minuit, on constatait une dépression barométrique considérable comme on n'en avait pas observé depuis longtemps, le ciel se couvrait et un temps pluvieux et sombre marquait le terme de la longue série de beaux jours que nous venions de traverser. Ce matin, à sept heures treize minutes, un bruit souterrain, celui d'un roulement sourd et prolongé, se fit entendre et en même temps on ressentit une série de secousses violentes et saccadées. Les murs tremblaient, les portes étaient secouées, les pendules et les horloges s'arrêtaient. A neuf heures trente minutes, une nouvelle secousse se fit sentir. Dès ce moment le panique s'empara de tous les habitants.

Toutes les maisons furent abandonnées, les places et les boulevards furent envahis par des familles entières éplorées qui emportaient leurs enfants; on voyait des femmes s'étendre sur le sol en poussant des cris affreux, d'autres fuyant au hasard sans savoir où elles allaient. C'est que l'ébranlement du sol produit, quand on le ressent, un effet irrésistible. Cet effet ne provient pas de ce que les images des catastrophes dont l'histoire a conservé le souvenir s'offrent alors en foule à notre imagination. Ce qui nous saisit, c'est que nous perdons tout à coup notre confiance innée dans la stabilité du sol. Le sol vient-il à trembler, c'est une puissance inconnue de destruction qui se relève tout à coup. Le premier sentiment est donc une frayeur invincible.

Peu à peu, les secousses ne se renouvelant pas, l'émotion s'est calmée, et chacun est rentré chez lui. Quelques maisons seulement de la haute ville ont dû être évacuées, à cause de leur peu de solidité. On n'a eu, en somme, aucun accident à déplorer à Alger, et les pertes matérielles sont insignifiantes. On signale: la chute de deux plafonds rue Zamma, quelques lézardes dans plusieurs maisons de la ville haute, la chute d'un pan de mur de la mosquée de la place du Gouvernement, et d'assez graves dommages au clocheton de l'horloge de l'Hôtel-du-Trésor (le cadran de l'horloge a été projeté hors du châssis).

Voilà pour Alger; quant aux effets du tremblement de terre dans les territoires qui longent l'Atlas, nous ne les connaissons que sommairement, et malheureusement ils sont des plus douloureux. A Blidah, on a ressenti cinq secousses successives et très-violentes; toutes les maisons ont été ébranlées et quelques-unes en partie renversées. Les habitants ont dû évacuer les maisons et campent sous la tente. Les villages de la Chiffa, Mouzaïville, Bou-Roumi, Ameur-el-Aïn n'existent plus. Le chiffre des morts et des blessés n'est pas encore connu, mais on parle d'une centaine de morts et de deux à trois cents blessés. Plusieurs centaines de familles de colons sont à Blidah ruinées et réduites à la plus affreuse misère.

Le tremblement de terre s'est fait sentir à Médéah, Milianah, Boghar, Teniet-el-Had, Annale, Dellys, Tizi-Ouzou, Drahel-Mizan, Fort-Napoléon, Orléansville, Cherchell; mais il n'a occasionné dans aucune de ces villes ni accidents ni dégâts.

Au prochain courrier de nouveaux détails; l'effet moral produit est des plus tristes. Un grand nombre d'habitants d'Alger partent pour la France. Les Espagnols, naturellement superstitieux accusent un mauvais sort qui plane sur notre colonie, et parlent d'émigrer en masse. Mais il faut espérer que le calme renaitra et que tous ces projets de départ seront abandonnés.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On écrit de Paris, le 7 janvier, à l'*Union de l'Ouest* :

Le Nord prétend qu'une commission est nommée et se réunit au conseil d'Etat pour étudier la question des octrois... dans les départements. J'ignore si cette nouvelle est exacte, mais j'aime à croire qu'elle est incomplète, et que Paris ne serait pas privé d'un avantage concédé à la province. La constitution impériale, comme celles qui l'ont précédée, reconnaît l'égalité des Français devant la loi; cela veut dire, j'imagine, devant toutes les lois, et dès lors je ne saurais comprendre que les

Villette père avait été maladroit dans sa démarche, et qu'on avait mal pris le vieillard.

Elle se dit aussi que, sans doute, par un sentiment d'exquise délicatesse, M. Saint-Yves s'était abstenu de faire savoir que cette démarche était autorisée par elle-même, et que, l'y croyant complètement étrangère, son père avait cru prudent de n'en point parler.

« Sans cela, pensa-t-elle, mon père m'eût interrogée avant de se prononcer; il m'aime trop pour sacrifier mon bonheur à une misérable question d'argent. »

La conclusion de ce raisonnement fut qu'elle irait à un rendez-vous que lui demandait Saint-Yves pour le lendemain, jour de marché à Avranches, circonstance qui devait éloigner de Marcey, non-seulement le père Lacret, mais encore Marianne.

Le but de ce rendez-vous coupable était, selon Saint-Yves, de faire connaître les détails de l'entrevue, et de s'entendre pour vaincre la résistance du vieillard. De plus, pour rassurer la jeune fille, le gandin annonçait que son père assisterait à leur entrevue.

Une circonstance imprévue vint déranger ces beaux projets. Contre son habitude, M. Lacret vou-

lut emmener sa fille à Avranches. Le bonhomme voulait conduire son enfant dans différents magasins pour qu'elle choisît les cadeaux qu'il était dans l'habitude de lui faire à l'époque de l'anniversaire de sa naissance, anniversaire qui approchait.

Jeanne fut bien tout d'abord un peu contrariée de ce contre-temps; mais en y réfléchissant bien, elle ne vit bientôt dans ce voyage, dans ce tête-à-tête de plusieurs heures avec son père, qu'une circonstance favorable. Peut-être était-ce là, en effet, une occasion qui se présentait de faire jaser le vieillard, et, profitant de ses bonnes dispositions, de vaincre sa résistance.

Un billet, déposé à la hâte dans le lieu convenu, informa Saint-Yves de l'événement.

Ce retard de vingt-quatre heures pouvait être fatal aux MM. de La Villette, en raison des hostilités secrètes dont ils se savaient l'objet; mais les paroles de Jeanne étaient telles, que Saint-Yves pouvait, sans être taxé de fatuité, compter sur une victoire, soit que Jeanne triomphât de l'opposition de son père, soit que, par un moyen extrême, on forçât le bonhomme à donner son consentement.

Ce moyen, c'était un enlèvement.

Les choses se passèrent en partie comme l'avait

espéré Jeanne. Le bonhomme, tout à la joie de voir sa fille heureuse des prodigalités qu'il faisait pour elle, quoique se tenant sur ses gardes, ne fut pas assez fort pour éviter le piège que lui tendit la rusée fillette; et, bon gré mal gré, d'allusions en calineries, Jeanne amena son père sur le terrain du mariage.

Le père Lacret avoua la démarche des MM. de La Villette, mais en même temps il déclara, en termes des plus nets et sur un ton qui ne souffrait pas de réplique, que cette alliance était impossible.

Il y avait tant d'autorité dans la parole du vieillard, que Jeanne n'osa pas insister, et surtout avouer, quant à présent, ses sentiments pour le beau Parisien.

Sa dignité capitula cette fois avec les événements et elle se persuada que c'était déjà beaucoup que d'avoir brisé la glace. Nous y reviendrons, pensa-t-elle; et, puisque ce n'est qu'une question de dot rien n'est désespéré.

Jeanne ne savait pas ce que c'est qu'une question de dot pour un cultivateur normand.

Le soir, la pauvre enfant trouva une réponse à son billet du matin, réponse incendiaire, qui porta de nouveau le trouble dans son cœur et dans sa tête,

et le lendemain elle revoyait Saint-Yves.

Une lettre de l'huissier de Paris, reçue le matin, avait ravivé les inquiétudes du gandin, et il était résolu à brusquer le dénouement de son roman. Aussi fut-ce avec des paroles de désespoir qu'il accueillit les confidences de Jeanne, qui lui disait: Attendez... attendez!... Mon père cédera à nos prières.

Attendre! ce n'était pas là l'affaire de maître Saint-Yves; encore moins celle de son père.

Attendre! c'était s'exposer à tous les dangers d'une situation des plus critiques, dangers d'autant plus effrayants qu'ils étaient inconnus.

Déjà dans plusieurs lettres, et graduellement, Saint-Yves avait posé l'hypothèse de la nécessité d'un enlèvement; et, avec une habileté infernale, il avait préparé la jeune fille à écouter, à discuter un aussi coupable projet.

Tout d'abord, Jeanne avait repoussé avec énergie cette idée criminelle; puis, peu à peu rassurée par les solennelles déclarations du séducteur, elle l'avait envisagée avec moins d'effroi.

— Ce ne serait pas avec moi que vous partiriez, lui disait Saint-Yves, mais avec mon père. Nous vous conduirions, non pas chez nous, mais chez une vieille parente qui habite les côtes d'Angleterre; là

habitants de Paris continuassent à être gratifiés de l'octroi, quand les habitants de la province auraient le bonheur d'en être débarrassés. Si M. Haussmann a encore besoin d'argent pour ouvrir des rues et démolir des maisons, il lui restera toujours la ressource des emprunts et des centimes additionnels; le conseil général, la commission municipale, le Corps Législatif et le Sénat se feront sans doute un devoir de le autoriser, et M. Haussmann aura l'argent qu'il lui faut sans obliger de payer, pour certaines pièces de vin, des droits supérieurs à la valeur du vin.

La sixième chambre de police correctionnelle a terminé aujourd'hui l'affaire de société secrète. Tous les prévenus ont été déclarés coupables et condamnés à des peines qui varient de quinze mois à trois mois de prison, et cinq cents francs à cent francs d'amende. Les prévenus défailants sont compris dans ces condamnations. Lelourcey seul, qui n'a pas pu être jugé pour cause de maladie, en est excepté.

L'auteur du dernier accident sur le chemin de fer de Lyon, M. Fricot, sous-chef de gare à Franois, a été condamné samedi à cinq ans de prison, et 2,000 fr. d'amende.

La *Gazetta di Torino* assure qu'à l'occasion du jour de l'an, L. L. MM. l'Empereur et l'Impératrice ont envoyé, par télégraphie, leurs félicitations au roi d'Italie en faisant des vœux pour le bonheur de l'Italie et de la dynastie.

On parle de la nomination du général Cousin Mautauban, comte de Palikao, comme grand référendaire du Sénat.

Le général quitterait alors le commandement en chef du 4^e corps d'armée à Lyon où il serait remplacé, à son retour du Mexique, par le maréchal Bazaine.

Nous avons à annoncer un triste événement, auquel on était préparé depuis quelques jours, mais qui n'en causera pas moins une vive et douloureuse émotion : M. le marquis de La Rochejaquelein est mort dans la nuit de dimanche à son château du Pecq.

Il paraît qu'on a reçu de bien mauvaises nouvelles de Miramar, au sujet de la santé de l'impératrice Charlotte. Le départ de l'archiduchesse Sophie pour cette résidence était aujourd'hui interprété dans ce sens. Espérons que de prochaines informations viendront donner un démenti à ces tristes rumeurs.

La capitale du Royaume-Uni a été littéralement ensevelie sous la neige dans la journée du 2 janvier. Les omnibus et les fiacres ne pouvaient plus marcher, les steamers de Woolwich n'osaient pas eux-mêmes s'aventurer au milieu de cet ouragan de neige, et presque tous les trains de chemins de fer ont éprouvé des retards. La neige n'a pas cessé de tomber pendant douze heures, elle était

haute d'un pied anglais dans les rues de Londres.

Il paraît que la petite vérole fait de grands ravages à Londres, on croit que le Parlement votera d'urgence dans sa prochaine session une loi rendant la vaccine obligatoire.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décision du 27 décembre, M. le colonel Sanson de Sansal a été appelé au commandement en second de l'Ecole impériale de cavalerie.

Par arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire en date du 4 janvier, l'examen des tableaux de recensement et le tirage au sort commenceront le 31 janvier courant, et s'effectueront, dans chaque chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur, aux lieux, jours et heures ci-après déterminés, savoir :

Saumur (Sud), à la mairie, le jeudi 31 janvier, à une heure après midi.

Gennes, à la mairie, le vendredi 1^{er} février, à deux heures.

Saumur (Nord-Est), à la mairie, le samedi 2 février, à onze heures.

Saumur (Nord-Ouest), à la mairie, le samedi 2 février, à deux heures et demie.

Montreuil-Bellay, à la mairie, le lundi 4 février, à onze heures.

Dohé, à la mairie, le lundi 4 février, à trois heures.

Vihiers, à la mairie, le mardi 5 février, à midi.

Mercredi 2 janvier, vers deux heures vingt minutes du soir, un phénomène météorologique qui ne se reproduit ordinairement que dans les régions polaires ou dans le voisinage des hautes montagnes s'est fait sentir sur la ville de Durtal et ses environs. Les habitants de cette contrée furent subitement surpris d'entendre gronder le tonnerre et de voir miroiter les éclairs parmi la neige qui tombait sous forme de grêle aux trois quarts condensée et de gros flocons de neige avec un mélange de pluie. Dans le nuage sombre et épais qui venait de sud-ouest, un bruissement se faisait entendre comme dans certains nuages de la saison chaude chargés de grêle et tourmentés par deux électricités à pôles opposés.

Pendant cet orage de neige, si on peut l'appeler ainsi, le temps était tellement sombre qu'on se croyait à la nuit tombante; cette demi-obscurité était causée par la proximité du nuage orageux du sol, et cela, en raison de la température qui était très-basse, car il gelait; donc en moins d'une demi heure Durtal a subi l'influence de toutes les températures moins la chaleur, car il a tombé de la grêle, de la neige et de l'eau, gelé, éclairé et

tonné, ce qui constitue à peu près les quatre saisons de l'année.

Les plus âgés de la localité ne se rappellent pas avoir vu de semblables météores si parfaitement combinés. La nuit précédente (du 1^{er} au 2 janvier) malgré le froid qui commençait à sévir on a vu éclairer et gronder l'orage dans la partie ouest.

On peut conclure, d'après ces perturbations atmosphériques, que l'hiver actuel continuera d'être pluvieux, venteux et même orageux, comme je l'ai annoncé dans ma prévision des temps pour l'année 1867.

AL. GAULIER.

Un éboulement causé par les pluies torrentielles a eu lieu lundi, vers 5 heures et demie du soir, au poteau kilométrique 411, presque vis-à-vis de Cellier, 1,000 mètres environ en-deçà de la station de Clermont, et a couvert de terre la voie nord du chemin de fer de Nantes à Paris sur une longueur d'environ 30 mètres.

Avisé de cet accident, on a envoyé immédiatement de la gare de Mauves une machine avec des wagons de secours pour déblayer la voie obstruée, et organiser un départ par celle restée libre.

Sept trains étaient engagés par suite de l'éboulement: le 94 pour Angers, arrêté le premier au-dessus de Mauves afin d'attendre des ordres, le 20 poste et le 250 mixte, montant; le 3 express, le 29 marchandises, le 248 mixte et le 23 direct omnibus, descendant.

Tous ont profité de la voie vacante pour circuler, le train poste 20 pour Paris avec une heure de retard.

A onze heures du soir la voie interceptée était remise en état, et le service a repris dans ses conditions régulières.

(Phare de la Loire).

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, député au Corps Législatif, commandeur de la Légion d'Honneur, informe ses administrés qu'aux termes du décret réglementaire du 2 février 1852, l'administration municipale s'occupe en ce moment de la révision de la liste électorale.

En conséquence, le tableau de rectification sera affiché et déposé au secrétariat de la Mairie, ainsi que la liste électorale, pendant 20 jours, à partir du 15 janvier.

Pendant ce temps, c'est-à-dire du 15 janvier au 4 février, de midi à 2 heures, tout citoyen omis pourra réclamer son inscription et tout électeur inscrit pourra réclamer la radiation de tout électeur indûment inscrit ou l'inscription de tout individu omis.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1^{er} janvier 1867.
Le Maire : LOUVET.

En cas d'insuccès, on fuirait en Angleterre.

Et Jeanne se retira, conservant au fond du cœur l'espoir que ses prières triompheraient de la résistance de son père.

Il n'en fut rien. M. Lacroix fut inébranlable. Il était trop bien renseigné sur la valeur du beau Saint-Yves pour compromettre le bonheur de sa fille par un excès de sensibilité paternelle mal entendu; et, se défiant de lui-même, il quitta la place, sans vouloir écouter davantage les supplications de sa fille.

Ce fut une grande douleur pour le pauvre père que de ne pouvoir consoler son enfant; mais si son cœur saigna, sa conscience ne lui reprochait rien.

Quant aux La Vilette, il ne furent pas même reçus.

Jeanne n'écoula plus que les mauvais conseils de sa folle passion. L'idée d'être la cause de la mort de Saint-Yves, la pensée que son père lui pardonnerait un jour, la certitude où elle était de la loyauté des Saint-Yves, tout conspira contre ses dernières hésitations, et la fuite fut résolue.

Les MM. de La Vilette se concertèrent pour mettre ce funeste projet à exécution avec toute la promptitude et tout le secret que demandait une pareille entreprise.

AVIS ADMINISTRATIF.

CONTRIBUTIONS. — 1867.

Le Maire de la ville de Saumur, commandeur de la Légion d'Honneur, député au Corps Législatif, prévient ses administrés, que le rôle des contributions de l'année 1867, foncier, personnel-mobilier, portes et fenêtres, rendu exécutoire par arrêté de M. le Préfet du 2 janvier 1867, est déposé chez M. le Percepteur, pour y être mis en recouvrement, et que tout contribuable doit acquitter les sommes pour lesquelles il est porté à ce rôle.

Les réclamations en décharge, remise, réduction, modération et dégrèvement, seront reçues à la Sous-Préfecture, pendant 3 mois, à partir de la présente publication.

Les personnes qui auront formé des réclamations, ne pourront, sous aucun prétexte, différer les paiements des termes échus ou à échoir pendant l'instruction desdites réclamations.

Hôtel de la Mairie de Saumur, le 7 janvier 1867.

Le Maire, LOUVET.

Les convoi et enterrement de M. ANTOINE DEPIN, père, décédé à St-Hilaire-St-Florent, auront lieu aujourd'hui à 5 heures.

La famille prie les amis et connaissances qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, de vouloir bien y assister.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Munich, 8 janvier. — L'ouverture des Chambres a eu lieu aujourd'hui. Le nouveau ministre, prince de Hohenlohe, y assistait. Des projets de loi ont été présentés concernant les frais de la guerre, un règlement provincial et communal, la liberté de l'industrie et un crédit extraordinaire pour la réorganisation de l'armée. Le Reichsrath a tenu aussi séance aujourd'hui.

Vienne, 8 janvier. — L'empereur et l'impératrice ont reçu aujourd'hui à midi de nombreuses félicitations, à l'occasion de la nouvelle année.

L'empereur, répondant au chef de la députation hongroise, a témoigné l'espoir que la nouvelle année apporterait, par les bienfaits de la paix, quelque dédommagement aux pertes essuyées, et que l'on parviendrait, par une confiance mutuelle, à consolider également en Hongrie, sur des bases sûres, la prospérité et le progrès constitutionnel.

New-York, 7 janvier. — Une résolution, qui met formellement le président Johnson en accusation, a été présentée à la Chambre des représentants.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

nous serions d'abord unis devant un prêtre; puis nous viendrions ensuite demander à votre père son pardon. Notre union serait alors solennellement consacrée. Tant que ce pardon ne serait pas accordé, je resterais votre frère, rien que votre frère; mais au moins, unis devant Dieu, nul ne saurait nous séparer.

Toutes ces protestations n'avaient pas entièrement convaincu Jeanne; et, guidée par le sentiment de pudeur que la Providence a mis au cœur de la femme pour la garantir, la défendre contre ses propres entraînements, elle repoussait toujours ce moyen extrême que reprouvaient l'honneur et le devoir filial.

Cet expédient, qui n'avait été jusqu'alors mis en avant que comme une éventualité, fut cette fois proposé sérieusement par Saint-Yves et son père.

Le gandin employa tous les moyens pour vaincre les derniers scrupules de la pauvre enfant. Toutes les ressources de sa fatale éloquence furent mises en usage. Abusant de l'exaltation de celle dont il voulait faire sa victime, et poussant l'exagération de la passion aux dernières limites, il menaça de se tuer!

M. de La Vilette père, continuant cette misérable comédie, acheva la défaite de la crédule jeune fille par des discours perfides.

— Ne vois-tu pas, dit-il à Saint-Yves, ne vois-tu pas que mademoiselle trouve aussi que nous sommes trop pauvres? Crois-moi, il vaut mieux te retirer, renoncer au bonheur que tu avais rêvé; tu souffriras sans doute, mais avec le temps la douleur s'apaisera...

— Jamais, mon père!... Si je ne l'épouse pas, j'en mourrai... je me tuerai!...

Ainsi pressée, ainsi torturée, Jeanne promit tout ce qu'exigèrent les deux hommes; mais elle voulut qu'on tentât une nouvelle démarche auprès de son père.

— Allez trouver mon père, dit-elle à Saint-Yves; dites que je vous aime... Invoquez mon témoignage, jetons-nous tous les deux à ses pieds... Et, j'en ai le doux espoir, il ne saura résister à nos larmes... S'il refuse, alors, mais seulement alors, je fuirai avec vous...

Tout en maugréant contre cette résolution, qui pouvait faire échouer tous ses projets, Saint-Yves fut cependant forcé de se soumettre.

Il fut convenu que le lendemain, MM. de La Vilette tenteraient un dernier effort, et que Jeanne se joindrait à eux, qu'elle prendrait même l'initiative le soir même.

On était au vendredi. Le départ fut fixé au lundi suivant.

Deux raisons majeures motivaient ce nouveau délai: la nécessité de profiter d'une marée de nuit, et d'agir en l'absence du père Lacroix.

Or, le bonhomme ne quittait Marcey, un jour et une nuit, que les premiers et les troisièmes lundis de chaque mois.

Voici quels étaient les plans de Saint-Yves et de son père.

(La suite du prochain numéro.)

Le club des patineurs n'a pas de chance. Au moment où la gelée commençait à piquer, une pluie torrentielle est venue noyer les premiers glaçons du lac du bois de Boulogne. Mais un Mathieu quelconque a prédit pour le 25 janvier un froid de quatorze degrés au-dessous de zéro. Patineurs et patineuses, commandez vos patins, vos pelisses et vos bonnets fourrés!

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Judi 10 janvier 1867, pour la clôture, représentation donnée avec le concours de M^{me} ARMAND, M. O. LAMY, M^{lle} J. NANTIER, MM. REAL et COQUELIN, artistes de Paris,

Nos bons villageois, comédie en 5 actes, en prose, par M. V. Sardou;

Les Brebis de Panurge, comédie en 1 acte, par MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy.

Les bureaux ouvriront à 6 heures 3/4. — On commencera à 7 heures — *Nos bons villageois* à 8 heures précises.

L'HUILE DE FOIE DE MORUE DÉINFECTÉE

par le procédé Chevrier, rue du Faubourg Montmartre, 21, à Paris, conserve toutes les qualités et les propriétés reconnues à ce pré-

cieux et puissant agent thérapeutique; l'odeur et la saveur en sont agréables, et la digestion facile. — Dépôt dans les principales pharmacies. (552)

Guérison de la Phthisie pulmonaire et de la Bronchite chronique

A l'aide d'un traitement nouveau. Brochure in-8° de 85 pages, 6^{me} édition, par le Docteur Jules BOYER. — En adressant 1 fr. 50 c. en timbres-poste à l'éditeur A. DELAHAYE, ou au Docteur Jules BOYER, 174, boulevard Magenta, à Paris, on recevra, franco, cet ouvrage, qui est indispensable aux médecins, et aux personnes atteintes de maladies de poitrine. Les sommités médicales proclament la supériorité de ce traitement, sur ceux qui avaient été employés, jusqu'à ce jour.

BULLETIN FINANCIER.

L'année 1867 débute d'une façon remarquable. Après avoir conquis, samedi, le cours de 70, qu'on croyait inaccessible, la Rente française s'avance résolument vers de plus hauts cours, et se fixe provisoirement à 70 25.

L'Italien, coupon détaché (2.50), s'est élevé à 54.25, cours correspondant à 57.05; c'est une hausse de 50 centimes sur samedi.

Le Mobilier, quoique calme, a progressé de 310 à 515.

Le Comptoir d'escompte, qui, depuis quelques jours, manifestait les meilleures dispositions, s'est élevé à 865, et ce ne sera pas là certainement le dernier mot de la hausse. C'est la conséquence naturelle de la publication au *Moniteur* du décret autorisant le doublement de son capital, dont la souscription attendue impatiemment par les porteurs des premiers titres sera ouverte le 14 courant.

Cette bonne tenue tient encore à une autre circonstance: à l'ouverture du 12 au 14 courant de la souscription aux nouvelles obligations espagnoles garanties par les *pagarès*, c'est-à-dire par les billets hypothécaires souscrits à l'ordre du Trésor espagnol par les acquéreurs des biens nationaux en outre de l'engagement direct du gouvernement.

Les titres sont émis à 450 fr. jouissance du 1^{er} janvier courant.

Ils produisent un intérêt annuel de 40 fr., payable par semestre, les 1^{er} juillet et 1^{er} janvier de chaque année.

Ils seront au porteur et remboursables en 20 années, à 500 fr., par voie de tirages semestriels.

Cette affaire est considérée non-seulement comme une des plus sérieuses, mais comme une des plus avantageuses qui se soient produites depuis longtemps sur la place. — P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MORIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Victor Morin, marchand de vins, demeurant à Saumur, sont invités à se trouver le lundi 14 janvier courant, à 9 heures et demie du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, pour être consultés sur la nomination d'un syndic, et prendre connaissance de l'état des créanciers présumés.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (23)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE GAUTHIER.

Les créanciers de la faillite du sieur Louis Gauthier, directeur de cirque ambulante, sont invités à se présenter le lundi 14 janvier courant, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (24)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MONTARIOL ET SAUX.

Aux termes d'un jugement du tribunal de commerce de Saumur, du 7 janvier 1867, les sieurs Justin Montariol et Pierre Saux, marchands associés, colporteurs, en ce moment à Saumur, hôtel de l'Espérance, ont été déclarés en état de faillite; M. Gustave de Fos, a été nommé juge-commissaire de cette faillite et M. Guérin, ancien huissier, demeurant à Saumur, syndic provisoire.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (25)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par parties,

LA PROPRIÉTÉ

DE

LA MOTTE

Près le bourg de Saint-Lambert-des-Levés,

Composée de maison de maître, bâtiments de ferme, et 2 hectares 85 ares en jardin, terres labourables et pré.

S'adresser audit notaire. (26)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par parties,

Une MAISON, et 1 hectare 24 ares de terre allée et pré, à la rue Juive, commune de Villebernier.

S'adresser audit notaire. (27)

TROIS MAISONS

A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

UNE PROPRIÉTÉ

D'AGRÈMENT ET DE PRODUIT, Dans un seul tenant.

Située au Petit-Puy, commune de Saumur, à 50 mètres de la route impériale de Saumur à Chinon,

Appartenant à M. SERGÉ, propriétaire à Saumur,

D'une contenance totale de 2 hectares 58 ares 50 centiares ou 47 boisselées.

S'adresser, pour visiter cette propriété et traiter à l'amiable, à M. SERGÉ, rue Saint-Lazare; faubourg Nantilly, à Saumur. Toutes facilités seront accordées pour les paiements. (450)

A VENDRE

1^o UNE JOLIE AMÉRICAINE; 2^o DEUX BARRIQUES DE VIN ROUGE, d'un bon cru, de l'année 1865.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la St-Jean 1867,

Appartements au 2^e étage, se composant de 5 pièces, cave et grenier, à l'angle des rues Neuve-Beaurepaire et du Temple.

S'adresser à M. PLOQUIN, même maison. (5)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

JOLIE HABITATION

Située près la nouvelle église de Bagneux,

Composée de cinq chambres à feu et deux cabinets, buanderie, pressoir, jardin et un clos de vignes;

Le tout, en un seul tenant, est actuellement occupé par M. Boutard. S'adresser, pour les renseignements, à M. GUÉRIN, ancien huissier, rue de la Levée-d'Enceinte, n^o 43. (621)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A LOUER

Présentement,

MAISON

Fraîchement restaurée.

Rue de l'Ancienne-Messagerie, n^o 8.

S'adresser, pour visiter cette maison, audit notaire. (612)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Située rue du Petit-Maure, joignant la Caisse d'Épargne.

S'adresser à M. Adrien LEROY, à côté, ou au bureau du journal.

FOURS A CHAUX

DE DAMPIERRE.

AVIS

Les fours à chaux de M. de Richaudeau sont ouverts, et fonctionnent tous les jours.

S'adresser sur les lieux à M. L. CHIVERT, ou à Saumur, Levée d'Enceinte, 41. (28)

Une maison de Mercerie en gros demande un employé capable de faire les voyages.

S'adresser à M. LEPARMANTIER, à Tours. (21)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de M^e DUFOUR, huissier, est transférée rue des Pâiens, n^o 4. (607)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

HISTOIRES

DU

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,

Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

LIBRAIRIE DE DUTERTRE,

236, rue Saint-Jacques, à Paris,

ÉDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, PAR GRÉHAN; DU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'HORLOGERIE, DE MOINET; DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, DE LÉGER NOEL, ETC.

Mise en vente de la 12^e édition de

LA TENUE DES LIVRES

EN PARTIE SIMPLE ET EN PARTIE DOUBLE,

Mise à la portée de toutes les intelligences pour être apprise SANS MAÎTRE.

Comptabilité des Commerçants, Banquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de Change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandite et par actions, etc.; suivie du Calcul des intérêts et des Comptes-courants, des Comptes en participation; du Change sur toutes les places; du Détail des opérations de Bourse, de Banque et d'Escompte; d'un PRÉCIS DE LÉGISLATION COMMERCIALE; du Formulaire de tous les Actes commerciaux depuis la facture jusqu'à l'acte constitutif des Sociétés anonymes. Ouvrage offrant un Cours complet de Contentieux commercial, adopté par le Tribunal de Commerce de la Seine et par l'École du Commerce et des Arts de Paris;

Par Louis DEPLANQUE, expert près les Cours et Tribunaux,

Professeur de Comptabilité générale.

Un fort volume in-8° de 824 pages. Prix : 7 fr. 50 c. pour Paris;

Pour la Province, franco, 8 fr. 50 c.

Se trouve à Paris, chez l'Éditeur, à Saumur, au bureau de l'Écho Saumurois.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 8 JANVIER.			BOURSE DU 9 JANVIER.						
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.				
3 pour cent 1862.	70	»	»	»	20	69 75	»	»	»	25
4 1/2 pour cent 1852.	99	»	»	»	05	99	»	»	»	»
Obligations du Trésor.	475	»	2 50	»	»	476 25	1	25	»	»
Banque de France.	3600	»	»	»	»	3600	»	»	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1415	»	»	20	»	1415	»	»	»	»
Crédit Foncier colonial.	550	»	»	»	»	555	»	5	»	»
Crédit Agricole.	608 75	»	»	1 25	»	600	»	»	8 75	»
Crédit industriel.	647 50	»	»	2 50	»	650	»	2 50	»	»
Crédit Mobilier.	507 50	»	»	10	»	503 75	»	»	3 75	»
Comptoir d'esc. de Paris.	857 50	»	»	2 50	»	855	»	»	2 50	»
Orléans (estampillé).	910	»	10	»	»	915	»	»	»	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1188 75	»	»	6 25	»	1186 25	»	»	2 50	»
Est.	541 25	»	»	1 25	»	541 25	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	915	»	»	5	»	915	»	»	»	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Midi.	570	»	2 50	»	»	570	»	»	»	»
Ouest.	583 75	»	»	1 25	»	580	»	»	3 75	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1605	»	»	5	»	1600	»	»	5	»
Canal de Suez.	347 50	»	»	2 50	»	340	»	»	2 50	»
Transatlantiques.	475	»	»	»	»	472 50	»	»	2 50	»
Emprunt Italien 5 0/0.	54 05	»	»	05	»	53 80	»	»	25	»
Autrichiens.	397 50	1	25	»	»	390	»	»	7 50	»
Sud-Autrich.-Lombards.	390	»	»	2 50	»	390	»	»	»	»
Victor-Emmanuel.	98	»	»	»	»	95	»	»	3	»
Romains.	94	»	»	1	»	95	»	1	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	363 75	»	»	3 75	»	300	»	»	3 75	»
Saragosse.	140	»	»	1 25	»	135	»	5	»	»
Séville-Xérès-Séville.	41 50	»	»	1	»	40 50	»	»	1	»
Nord-Espagne.	125	»	»	»	»	123	»	»	2	»
Compagnie immobilière.	378 75	»	»	3 75	»	372 50	»	»	6 25	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	312 50	»	»	»	»	312 50	»	»	»	»
Orléans.	»	»	»	»	»	307 25	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	307	»	»	»	»	306 75	»	»	»	»
Ouest.	306	»	»	»	»	306	»	»	»	»
Midi.	305 50	»	»	»	»	306	»	»	»	»
Est.	309 50	»	»	»	»	309	»	»	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.